

«COVID-19 - QUESTION ÉCRITE DE SYLVIE VERMEILLET»

02/04/2020

Nous souhaitons attirer votre attention sur les conséquences financières de l'arrêt de l'activité économique pour les communes forestières.

En France, il existe plus de 6000 collectivités forestières (adhérentes de la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR)). La forêt publique (forêts domaniales et autres forêts publiques) représente un quart de la surface forestière française, soit 4,2 millions d'hectares.

Dans le département du Jura par exemple, la surface forestière occupe 45 % de la surface totale. Sur 494 communes du département, 476 sont propriétaires d'une forêt.

La forêt occupe une place importante pour de nombreuses communes. Elle est une ressource essentielle pour les communes qui ont la chance d'en avoir sur leur territoire.

La vente de bois est un ballon d'oxygène financier pour les communes forestières permettant des investissements qui n'auraient pas été possibles autrement. La filière bois dans son ensemble est source de nombreux emplois, directs ou indirects, dans les départements.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)